

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

17.11.2017

Dossier complet le :

17.11.2017

N° d'enregistrement :

2017-2808

1. Intitulé du projet

Régularisation d'une installation classée pour la protection de l'environnement (passage du régime de déclaration sous la rubrique 2565-2 au régime de l'autorisation : bain de dégraissage d'un volume supérieur à 1 500 l, volume cuve : 7 000 l, volume produits dilués : 6 000 l)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL GROLLEAU PERE ET FILS

Nom, prénom et qualité de la personne

GROLLEAU LOUIS-MARIE

habilitée à représenter la personne morale

Gérant

RCS / SIRET

3	2	5	7	8	4	2	6	2	0	0	0	2	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.ICPE : a. autres ICPE soumises à autorisation	Rubriques ICPE : 2560-B : Puissance installée > 150 kW et < 1000 kW => Déclaration 2565-2 : Cuve de 7 000 l > 1500 l => Autorisation (rayon affichage = 1 km) 2940-3 : Application de peinture poudre et cuisson : > 20 < 200 kg/j => Déclaration

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site a fait l'objet d'un récépissé de déclaration le 31/10/2006 autorisant l'exploitation d'un atelier de travail des métaux soumis à déclaration ICPE sous les rubriques 2560, 2565-2 et 2940-3. Le site exploite un parc de machines d'usinage et une ligne de traitement de surface avec application de peinture poudre. La société, implantée depuis 1986, a connu de nombreuses évolutions (secteur d'activité, techniques utilisées). Les bâtiments ont été construits en plusieurs phases avec un dernier, distant des autres, qui accueille le stockage de matières premières et de produits semi-finis. L'installation de traitement de surface relève désormais du régime de l'autorisation. En effet, le volume de la cuve étant de 7 m³ pour 6 m³ de produits dilués (2 produits corrosifs ou/et irritants mais non inflammables). En plus de ses activités principales, le site exploite des activités qui sont actuellement en-dessous du seuil de classement (rubriques 2925, 4718, 4719 et 4725). Le bilan de classement ICPE montre que le site ne relève pas des Directives SEVESO ni IED. Conformément à l'article L171-7 du code de l'environnement, l'exploitant est donc tenu de régulariser sa situation en déposant une demande d'autorisation conforme aux articles R181-12, R181-13, D181-15-2 du code de l'environnement. Le projet consiste donc à la régularisation administrative du site au regard des ICPE. Aucun travaux (construction / extension, démolition,...) n'est prévu dans le cadre de ce projet.

4.2 Objectifs du projet

Régulariser la situation administrative de l'exploitant au regard de la nomenclature ICPE

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet ne prévoit pas de travaux. La ligne de traitement de surface impliquant la régularisation existe déjà.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La régularisation administrative de la situation de l'exploitant est liée à l'activité de traitement de surface : dégraissage des métaux par un procédé utilisant des liquides - volume de la cuve de traitement supérieur à 1 500 l.

La ligne de traitement de surface se compose de :

- 1 bain de dégraissage d'une capacité de 7 000 litres composé d'eau et de matières phosphatées (produit pré-dégraissant : Surficlean Tri (2 l pour 6 000 l) + produit phosphatant Surfactiv (4 l pour 6 000 l) de chez Prochimie)
- 1 bain de rinçage d'une capacité de 2 600 litres composé d'eau

Les 2 baignonnent en circuit fermé (processus par pulvérisation du produit). La ligne fonctionne environ 1 800 heures par an.

Le chauffage des baign (35°C) est réalisé par combustion de propane. Le bain de dégraissage est équipé d'une sonde de température dont le seuil est fixé à 60°C. Le dépassement de ce seuil entraîne une coupure électrique qui provoque la fermeture de l'électrovanne présente sur la canalisation de propane alimentant le brûleur permettant le chauffage du bain.

La ligne est équipée d'une extraction d'air en entrée et en sortie de ligne (vapeur d'eau - rejets faisant objet d'une campagne de mesures dans le cadre du dossier de régularisation ICPE). L'air extrait est rejeté à 10 m du sol.

Les eaux des baign sont vidangées 2 x par an et évacuées comme déchets (environ 6 à 7 m³ d'évacué à chaque bain soit 6,5 m³ par vidange soit 13 m³/an). Les vidanges sont réalisées par Ortec Environnement.

La consommation annuelle d'eau de la ligne est estimée à 500 m³. La ligne est équipée d'un compteur d'eau.

L'ensemble de la ligne est placée sur rétention (seuil béton de 25 cm sur le périmètre - volume de rétention 16,8 m³

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les activités et installations du site relèvent de la nomenclature des ICPE sous le régime de l'autorisation (rubrique 2565-2 : 7 000 l) et sous le régime de la déclaration (rubriques 2560 : travail mécanique des métaux - puissance installée : 229 kW et 2940-3 : application de peinture poudre - quantité maximum appliquée : 73 kg/j).

A ce jour, le site a fait l'objet d'un récépissé de déclaration pour ces rubriques. Or, le site est soumis à autorisation sous la rubrique 2565-2.

Conformément à l'article L171-7 du code de l'environnement, l'exploitant est donc tenu de régulariser sa situation et de déposer en Préfecture une demande d'autorisation environnementale conforme aux articles R181-12, R181-13, D181-15-2 du code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Capacité de la cuve de traitement de surface (rubrique 2565-2)	7 000 l
Puissance installée machines de travail mécanique des métaux (rubrique 2560-B)	229 kW
Quantité maximum de peinture poudre appliquée par jour (rubrique 2940-3)	73 kg/j

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ZA de La Lande
49360 TOUTLEMONDE

Coordonnées géographiques¹ Long. 0 4 6 2 5 " 73 C Lat. 4 7 0 3 2 1 " 38 N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Commune non concernée par un PPR mais par aléas retrait gonflement des argiles, tempête, séisme selon DDRM du 49 (2013)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site implanté à 6,5 km au Nord-est du captage d'eau potable du Ribou sur le Lac du Ribou alimenté par La Moine mais en dehors du périmètre de protection rapproché. Toutefois, le site est placé en amont hydraulique du captage du Ribou (site implanté sur le bassin versant du ruisseau de La Fardellerie affluent du cours d'eau Le Trézon qui se jette dans le lac du Ribou)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura 2000 le plus proche : Vallée de l'Argenton (n°FR5400439) à 22 km au Sud-est
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Château Colbert ; et parc oriental à Maulévrier à 5,7 km au Sud du site (classé depuis 29/09/1980)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site alimenté en eau par le réseau communal via Véolia Eau Usage de l'eau pour les toilettes, douches, sanitaires et les bains de dégraissage et rinçage Site non équipé d'une station de lavage Consommation en eau : 500 m3/an pour la ligne de dégraissage + 20 m3/an pour les sanitaires et la fontaine
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Installation en exploitation depuis 1986 sur un site implanté au sein d'une zone d'activités Pas de projet de construction neuve ni d'extension
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné - Site Natura 2000 le plus proche : Vallée de l'Argenton (n°FR5400439) à 22 km au Sud-est

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site implanté dans le périmètre éloigné du captage du Ribou. Mais : - Bains usagés de dégraissage évacués comme déchet (pas de rejet au réseau d'assainissement communal) - Eaux pluviales du site rejoignant le réseau EP communal (fossés de la route de Cholet - RD158), pas de projet d'extension des bâtiments du site ni de station de lavage ou de distribution de carburant - Rejets atmosphériques : feront l'objet d'une campagne de mesures annuelles
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Installation en exploitation depuis 1986 sur un site implanté au sein d'une zone d'activités. Pas de projet d'extension ni de construction supplémentaire
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit d'une ICPE. Les principaux dangers présentés par ses activités sont : l'incendie (stockage de matières combustibles : emballages, matières premières, produits finis conditionnés, palettes, déchets,...), le déversement accidentel (utilisation d'huile hydraulique), l'explosion (utilisation et stockage de propane). Une modélisation des effets thermiques en cas d'incendie généralisé du stockage sera réalisée dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale qui sera déposée prochainement en Préfecture.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les rejets atmosphériques du site pourraient être à l'origine d'un risque sanitaire. Une campagne d'analyse de ces rejets ainsi qu'une évaluation des risques sanitaires seront menées dans le cadre de la demande d'autorisation qui sera déposée prochainement en Préfecture afin d'estimer ces risques.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Installation en exploitation depuis 1986, pas de projet particulier Il s'agit d'une régularisation. Pas d'augmentation de trafic en prévision par rapport à la situation actuelle / 2 vidanges par an des baignoires donc 2 aller-retour de PL par an pour l'installation visée par la régularisation. Le trafic journalier du site est d'environ 5 véhicules PL et 10 VL répartis dans la journée de travail entre 7h30 et 17h30 maximum avec interruption le midi de 12h15 à 13h45.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Sources sonores : Cyclone dépoussiérage et récupération de poudre peinture (équipé de pièges à sons) / Groupe d'aspiration des fumées de soudage / Trafic (5 véhicules PL et 10 VL par jour) / 2 compresseurs d'air / Usinage et chute de pièces métalliques. Horaires : lundi-jeudi : 7h30-12h15 / 13h45-17h ; vendredi : 7h30-11h45. Une campagne de mesures de bruit dans l'environnement du site (en limite de propriété et au niveau des zones à émergences réglementées les plus proches) est prévue dans le cadre de la demande d'autorisation

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets atmosphériques du site sont : Fumées de soudage filtrées / Air traité par le cyclone à poussières de la cabine de peinture poudre / Vapeurs des bains et séchage (1 en amont et 1 en aval) / Rejets du four de cuisson des pièces peintes. Ils feront l'objet d'une campagne d'analyse dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux de ruissellement des toitures et de voirie rejetées au réseau EP communal (fosé de la RD158) - Pas de séparateur débourbeur à hydrocarbures Eaux sanitaires (dirigées vers le tout-à-l'égout : station communale)
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets atmosphériques de process décrits précédemment Eaux de ruissellement (cf. ligne ci-dessus) Eaux sanitaires (cf. ligne ci-dessus)
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déchets non dangereux : Ferrailles, cartons, plastiques, huile de vidange et déchets ultimes Déchets dangereux : Bains usagés de la ligne de dégraissage, poussières de peinture poudre récupérées au niveau du cyclone

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Pas de projet connu sur la commune de TOUTLEMONDE d'après la consultation du site des missions régionales de l'autorité environnementale (<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/>)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Ligne de traitement de surface :

- Sur rétention
- Fonctionnement en circuit fermé (évacuation des bains usagés comme déchets)
- Dilution importante des produits de traitement de surface
- Bains remplis par jet d'eau et équipés d'un niveau haut asservi à l'arrêt de l'alimentation en eau (par coupure d'une électrovanne) + alarme sonore

Cabine d'application de peinture poudre : avec aspiration des poussières pour traitement par un cyclone

Cyclone de dépoussiérage de la cabine peinture poudre :

- Equipé de pièges à son
- Capoté dans un bardage métallique

Compresseurs : isolés dans un local indépendant (bardage métallique)

Stockages de produits liquides : sur rétention

Fonctionnement du site : de 7h30 à 17h et hors week-end

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le classement du site sous le régime de l'autorisation (impliquant une possible évaluation environnementale) s'explique par le fait que la capacité du bain de dégraissage est de 7000 litres soit supérieure à 1500 litres (rubrique ICPE 2565-2). La cuve de 7000 litres est remplie jusqu'à 6000 litres par pulvérisation de la préparation de traitement qui est constituée de 2 litres de produit pré-dégraissant Surfactive Tri (cf Fiche de Données de Sécurité jointe) et de 4 litres de produit phosphatant Surfadditiv (cf. FDS) dilués à l'eau jusqu'à atteindre les 6000 litres.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
En complément du paragraphe 7, sont jointes les FDS des produits de traitement de surface utilisés. La demande d'autorisation environnementale sera transmise en parallèle à l'inspection des ICPE. Ce dossier comportera notamment une étude de dangers avec modélisation des effets thermiques en cas d'incendie généralisé du bâtiment de stockage de produits finis, matières premières et emballages (bâtiment distant de 30 m du bâtiment de production). Par ailleurs, le site étant soumis à autorisation sous la rubrique 2565-2, il est susceptible de relever d'une obligation de constitution de garanties financières en cas de cessation d'activités. L'évaluation de ce montant sera réalisée dans le cadre de ce dossier et s'il s'avère qu'il est inférieur à 100 000 €, l'exploitant ne sera pas dans l'obligation de constituer ces garanties financières.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Toutlemonde

le,

17/11/2017

Signature



SARL GROLLEAU Père et Fils
MÉCANO - SOUDURE - SOUS-TRAITANCE
Z.A La Lande - 49360 TOUTLEMONDE
Tél. 02 41 55 02 08 - Fax 02 41 55 09 17
e-mail : sarl.grolleau@grolleau49.com
SIRET 325 784 262 00025 - APE 2311Z